

2014

L'explication des quatre règles n°9



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

3/8/2014

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

(Suite de l'explication de la deuxième règle de l'épître "Les quatre règles" de Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde– par Cheikh 'Abdoulhâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî qu'Allah le préserve) :

- "Le deuxième angle :

Allah Le Très-Haut a cité ce qu'ils ont dit dans Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah".

Sourate Az-Zoumar v.3.

Allah Le Très-Haut a cité ce qu'ils ont dit et ce qu'ils lui ont associé c'est-à-dire avec Allah.

Il (l'auteur) dit :

"Et la preuve du rapprochement".

Et avant que nous parlions de la preuve.

Le rapprochement : al-qourbah : les lettres qâf, râ~ et bâ~ sont une base authentique qui indique le contraire de l'éloignement.

Celui-là est lointain et celui-ci est proche (qarîb).

Il est dit : "qarouba yaqroubou qourban" et "foulân dhou qarâbatî" et c'est pour celui qui est proche de toi en termes de lien de parenté.

Et "al-qourbâ" c'est "al-qirâbah".

Et "al-qirâb" c'est "mouqârabatou al-amr".

Et "al-qourbân" : c'est ce qui est sacrifié pour Allah comme offrande et autre.

Le cheikh –qu'Allah lui fasse miséricorde– a cité ici comme preuve pour le rapprochement le verset de sourate Az-Zoumar (dont la traduction du sens est) :

"Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah"".

Sourate Az-Zoumar v.3.

Le verset précédent est qu'Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Nous t'avons fait descendre le Livre en toute vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah"".

Et donc leur parole : "nous ne les adorons" est une restriction.

"Nous ne les adorons" : ils ont restreint en disant : "que pour qu'ils nous rapprochent davantage" : c'est-à-dire : nous ne les adorons que pour l'unique raison qui est le rapprochement, rien d'autre, car ils nous rapprochent davantage d'Allah.

Donc, ils ont restreint ce qu'ils veulent par leur prétention qui est qu'ils veulent le rapprochement et que donc ils veulent par cela ce qui est auprès d'Allah et pas ce qu'ont ceux qui sont invoqués.

Prête attention à cela !

Ils ont voulu par cela ce qui est auprès d'Allah.

Pour qu'ils nous rapprochent de qui ?

D'Allah !

Et donc ils ne demandent pas à ceux qui sont invoqués mais ne demandent qu'à Allah mais ils les ont pris comme intermédiaires et ils

ont restreint leur demande dans le rapprochement d'Allah par la voie de ceux-là.

L'imam Ibn Kathîr a dit dans son Exégèse :

"Qatâdah et As-Souddî et Mâlik ont dit d'après Zayd ibn Aslam et Ibn Zayd : "que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah" : c'est-à-dire : afin qu'ils intercèdent pour nous et nous rapproche de Lui en termes de degré.

Et c'est pour cela qu'ils disaient dans leur talbiyyah lorsqu'ils effectuaient le pèlerinage dans la période préislamique, que disaient-ils ?

Ils disaient :

"Me voici (Ô Allah) ! Tu n'as pas d'associé, Me voici (Ô Allah !).

Me voici (Ô Allah) ! Tu n'as pas d'associé si ce n'est un associé que Tu as et que Tu possèdes ainsi que ce qu'il possède".

Telle était leur talbiyyah.

Il dit –qu'Allah lui fasse miséricorde– :

"Et cette ambiguïté est celle qu'ont adoptée les associateurs dans l'ancien temps et aujourd'hui".

Il dit :

"Et les Messagers sont venus à eux صلوات الله و سلامه عليهم أجمعين la réfutant – c'est-à-dire réfutant cette ambiguïté– et l'interdisant et appelant à vouer une adoration exclusive à Allah Seul sans Lui donner d'associé.

Et que ceci est une chose inventée par les associateurs venant d'eux-mêmes et qu'Allah ne leur a pas autorisée ni ne l'a agréée mais au contraire l'a détestée et l'a interdite.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghout".

Sourate An-Nahl v.36.

Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé: "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc".

Sourate Al-Anbiyâ~ v.25.

Il dit –qu'Allah lui fasse miséricorde– :

"Et Il a informé que les Anges qui sont parmi les Anges rapprochés et autres sont tous soumis à Allah et n'intercèdent auprès de Lui qu'avec Sa Permission pour ceux qu'Il agrée et ils ne sont pas comme les princes auprès de leurs rois intercédant auprès d'eux sans leur autorisation au sujet de ce que les rois aiment et de ce qu'ils détestent".

Il dit :

"Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"N'attribuez donc pas à Allah des semblables".

Sourate An-Nahl v.74.

Et Allah est Elevé au-dessus de cela d'une grande élévation".

Fin de citation d'Ibn Kathîr qu'Allah lui fasse miséricorde.

Les associateurs ont pensé que la situation de demande d'intercession à Allah Le Très-Haut est comme cela est fait entre les rois et c'est que les ministres et les princes et les délégués ont une faveur (grâce) et que donc le serviteur leur demande une chose, il demande l'intercession de ce ministre et de ce prince et de ce responsable auprès du roi.

Et il se peut que ce prince et que ce responsable aime cette chose et il se peut qu'il ne l'aime pas.

Et donc ils (les associateurs) ont pensé cela et cela fait partie des analogies les plus mauvaises comme l'a dit le très savant As-Sa'dî – qu'Allah lui fasse miséricorde– car ils ont fait ressembler la créature au Créateur.

Et Allah est Elevé au-dessus de ce qu'ils disent d'une grande élévation.

- Le troisième angle :

Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat".

Sourate Az-Zoumar v.3.

Il y a en cela une mise en évidence du fait qu'Allah Le Très-Haut jugera entre les deux groupes : le groupe des sincères et le groupe des

associateurs le Jour de la Résurrection et Il rétribuera chacun en fonction de ses actions.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat".

Sourate Az-Zoumar v.3.

C'est-à-dire qu'Il ne guide pas vers la guidance celui dont l'intention est le mensonge et la calomnie envers Allah Le Très-Haut et dont le cœur mécroit en Ses versets et Ses preuves et Ses signes".

Fin de citation d'Ibn Kathîr qu'Allah lui fasse miséricorde.

Nous en tirons aussi comme bénéfice qu'Allah Le Très-Haut a appelé ceux-là menteurs et mécréants.

Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat".

Sourate Az-Zoumar v.3.

Et Il les a donc appelés menteurs et mécréants et ceci indique donc que leur adoration envers eux afin de leur demander le rapprochement et de les rapprocher est une mécréance et une apostasie et ce même s'ils n'ont pas dit qu'ils créent et qu'ils pourvoient.

Même s'ils n'ont pas dit cela.

S'ils les invoquaient et implorait leur secours et les prenaient pour intermédiaires avec l'intention d'être proches et qu'ils intercèdent pour

eux auprès d'Allah : cette affaire, Allah l'a appelée mécréance en disant (ce dont la traduction du sens est) :

"Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat".

Sourate Az-Zoumar v.3.

Allah Le Très-Haut l'a appelé mécréance et Il les a appelés aussi menteurs car ils ont menti par leur parole :

"Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah".

Et ils ont mécru en raison de cette action c'est-à-dire en les invoquant.

Ils ont menti par leur parole et ont mécru par leur action.

❖ Le texte :

Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit:

"Et la preuve de l'intercession est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah".

Sourate Younous v.18.

Et l'intercession est de deux types :

Une intercession démentie et une intercession affirmée.

Quant à l'intercession démentie :

C'est celle qui est demandée à autre qu'Allah dans ce que Seul Allah est Capable.

Et la preuve est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Ô les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession. Et ce sont les mécréants qui sont les injustes".

Sourate Al-Baqarah v.254.

Et l'intercession affirmée :

C'est celle qui est demandée à Allah et l'intercesseur est honoré par l'intercession et celui pour lequel l'intercession est demandée est celui dont Allah a accepté sa parole et son action après la permission comme Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?".

Sourate Al-Baqarah v.255.

❖ L'explication :

Dans l'explication de cette règle, nous avons cité trois angles qui sont liés à l'intercession.

Il dit :

"Et la preuve de l'intercession" : Nous avons vu précédemment la preuve du rapprochement et maintenant nous parlons de l'intercession.

L'intercession : "ach-chafâ'ah" est prise d'ach-chaf' (pair) qui est le contraire d'al-witr (impair).

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Par le pair et l'impair!".

Sourate Al-Fajr v.3.

Et le sens d'ach-chaf' : c'est de rendre le witr (l'impair) chaf' (pair) comme le fait de rendre un → deux et de rendre trois → quatre et cela est en terme linguistique.

Quant à son sens dans le jargon religieux :

C'est de faire l'intermédiaire pour autrui en obtenant un bien ou en repoussant un mal de lui.

Le cheikh –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

Et la preuve de l'intercession est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah".

Sourate Younous v.18.

Le verset est de sourate Younous.

Il y a dans la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Ils adorent au lieu d'Allah" jusqu'à la fin du verset une affirmation de leur part que leurs divinités ne nuisent pas ni ne font profiter et qu'ils ne les ont adorés ou les ont invoqués que pour qu'ils intercèdent pour eux auprès d'Allah et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs".

Sourate Al-Mouddathir v.48.

Le cheikh de nos chouioukh le très savant As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit dans son Exégèse :

"Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et ils adorent" –c'est-à-dire les associateurs qui démentent le Messager d'Allah– "au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter" –c'est-à-dire qu'elles ne détiennent pour eux même pas ne fusse que le poids d'un atome de profit ni repousse d'eux quoi que ce soit. Voilà donc ce qu'ils adorent au lieu d'Allah et ils disent une parole vide de preuve : "Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah" –c'est-à-dire qu'ils les adorent afin qu'ils les rapprochent d'Allah et qu'ils intercèdent pour eux auprès de Lui et c'est une parole venant d'eux-mêmes".

Ils ont dit cela venant de quoi ?

Ont-ils une preuve à ce sujet ?

Est-ce qu'Allah le leur a autorisé ?

Est-ce qu'Il a envoyé les Prophètes avec cela ?

Non !

Il dit :

"C'est une parole venant d'eux-mêmes et c'est une parole qu'ils ont eux-mêmes inventée et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut a dit, réfutant cette parole, (ce dont la traduction du sens est) :

"Dis: "Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?" : c'est-à-dire qu'Allah Le Très-Haut est Le Savant dont la science a englobé tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre et Il vous a certes informés qu'Il n'a aucun associé et qu'Il n'y a aucune divinité avec Lui et donc vous -Ô les associateurs !- vous prétendez qu'il s'y trouve des associés à Lui. L'informeriez-vous d'une chose dont Il n'a pas connaissance et que vous vous connaissez ?!

Etes-vous plus savants ou Allah ?!

Y a-t-il une parole plus fausse que cette parole qui comprend le fait que ces égarés et ignorants et idiots soit plus savants que Le Seigneur de l'Univers ?!

Et que donc celui qui est doté de raison se suffise de réfléchir à cette parole."

Donc toi tu es doté de raison réfléchis seulement à cette parole afin que tu en connaisses quoi ? Sa fausseté. Réfléchir quant à cette parole t'en donnera le jugement. Oui.

Il dit :

"Et que donc celui qui est doté de raison se suffise de réfléchir à cette parole et il affirmera de manière catégorique sa fausseté et sa perversion.

Allah est Exalté et Elevé au-dessus de ce qu'ils Lui associent".

Fin de sa parole qu'Allah lui fasse miséricorde.

Et c'est donc l'association dans laquelle ils sont tombés et c'est qu'ils les ont adorés au lieu d'Allah tout en reconnaissant qu'ils ne nuisent en rien et ne font profiter en rien mais qu'ils ne les ont pris que comme intercesseurs auprès d'Allah et ils les ont donc invoqués en dehors d'Allah.

L'association dans laquelle ils sont tombés a annulé l'obtention de l'intercession pour eux et cela ne leur a profité en rien mais au contraire cela leur a nuit.

Et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs".

Sourate Al-Mouddathir v.48.

Quand leur profitera l'intercession des intercesseurs ?

S'ils ont été sur l'Unicité et qu'ils se sont repentis de l'association dans laquelle ils sont tombés et qu'ils sont revenus à l'Unicité.

A ce moment-là, l'intercession des intercesseurs leur profitera.

Est-ce clair ?

- Le cinquième angle :

Le cheikh a classifié l'intercession en deux catégories :

Démentie et affirmée.

Et il a commencé par la démentie.

Pourquoi a-t-il commencé par la démentie ?

Puis il l'a fait suivre par l'affirmée ?

En termes de takhliyyah (le fait de délaisser, d'abandonner, de vider) et de tahliyyah (le fait d'orner, de parer, d'enrichir).

"Lâ ilâha illa Allah" : Nul n'est en droit d'être adoré à part Allah : c'est une négation de ce qui est adoré au lieu d'Allah et une affirmation de l'adoration à Allah Seul sans Lui associer quoi que ce soit.

Il a donc commencé par la démentie puis il l'a fait suivre par l'affirmée.

Est-ce clair ?

Je¹ dis :

Le cheikh a classifié l'intercession en deux catégories et il a commencé par quoi ?

Par la démentie et il a dit :

"Quant à l'intercession démentie :

¹ N.d.t : Cheikh 'Abdoullâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî qu'Allah le préserve.

C'est celle qui est demandée à autre qu'Allah dans ce que Seul Allah est Capable".

Quelle est l'intercession démentie ?

C'est l'intercession qu'Allah a démentie dans Son Livre ou qu'a démentie Son Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

Est-ce clair ?

Et c'est pour cela que le cheikh a dit que l'intercession démentie c'est celle qui est demandée à autre qu'Allah.

Ce qui est demandé à autre qu'Allah : Est-ce qu'Allah l'a affirmé dans Son Livre ou l'a démenti ?

Il l'a démenti.

Est-ce clair ?

Et c'est celle qui est demandée à autre qu'Allah dans ce que Seul Allah est Capable.

Ou ce qui est demandé pour un associateur ou un mécréant car il ne t'est pas permis d'intercéder pour eux.

Est-ce clair ?

Et cela car toute l'intercession appartient à Allah.

Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Dis: "L'intercession toute entière appartient à Allah"".

Sourate Az-Zoumar v.44.

Dis : L'intercession appartient à Allah en termes de possession et de droit. Tout entière en termes de possession et de droit.

Et donc en se basant là-dessus celui à qui tu demandes n'en a rien.

Il n'en a rien du tout : "Dis: "L'intercession toute entière appartient à Allah"".

Et donc alors que la situation est telle, tu ne la demandes qu'à Celui qui la possède et à personne d'autre que Lui et c'est Allah Le Très-Haut.

(A suivre in châa Allah)...